Noms du binôme :	/
Manche N°:	

## 6ème Challenge Carnassiers édition 2018

## Feuille de marque

Espèce	Taille (mm)	Commissaire	Bonus / Pénalité	Nb points
Total points :				

Noms du binôme :,	<sup>1</sup>
Manche N° :	

## Réglementation

Toutes infractions au présent règlement feront l'objet d'une sanction allant de l'avertissement à la disqualification en passant par le retrait de points.

- Présence obligatoire de deux gilets de sauvetage par embarcation. Sanctions :
  - Exclusion de l'équipage si le nombre de gilets < 0.</li>
  - Exclusion du participant si le nombre de gilets >0 et <2.</li>
- Afin de remettre le poisson à l'eau dans les meilleures conditions possibles, un dispositif de conservation du poisson est obligatoire dans l'embarcation (vivier, bourriche etc...) sous peine d'exclusion de l'équipage.
- Propulsion de l'embarcation : rames ou moteurs électriques. **Moteur thermique interdit**. Sanctions : 2 avertissements puis disqualification.
- Usage de l'échosondeur interdit sauf autorisation spécifique de l'organisation. Sanctions : 2 avertissements puis disqualification.
- La pêche aux leurres et aux appâts maniés est autorisée. La pêche aux vifs est interdite. Sanctions: 1 avertissement puis disqualification.
- L'utilisation du fishgrip, pinces à poissons est interdite. Sanctions : 1 avertissement puis disqualification.
- Tout poisson pris (hormis les espèces classées nuisibles) doit être relâché vivant et dans les meilleurs conditions. Sanctions :
  - o Poisson blessé = pénalité du nombre de points équivalents à sa taille.
  - Poisson mort = pénalité du nombre de points équivalents à sa taille + avertissement.
    Si le cas se représente disqualification de la manche en cours.
- Seuls les poissons ci-dessous seront comptabilisés :
  - o Brochet > 50 cm
  - o Sandre > 50 cm
  - o Black-bass > 30 cm
  - o Perche > 25 cm
  - Silure pas de tailles minimum maximum.
- Comptabilisation des points :
  - Seuls les poissons maillés comptent.
  - Les poissons seront mesurés de l'extrémité de la bouche du poisson jusqu'à l'extrémité de la queue.
  - o 1 mm = 1 pts.
- Classement :
  - o Le binôme ayant le nombre de points le plus élevé est classé 1<sup>er</sup> etc.....
  - En cas d'égalité de points, les binômes seront départagés au nombre de perches maillées, sinon au plus gros poisson.

Sie	nature de	l'équipe pou	ur validation	•	/